



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Crise du logement

Question orale n° 499

#### Texte de la question

Mme Élisa Martin alerte M. le ministre de la ville et du logement sur les graves problématiques liées au logement. En Isère, l'hébergement d'urgence est saturé, le taux d'admission en hébergement d'urgence est de 31 % des demandes effectuées. Un adulte seul à la rue n'a quasiment aucune chance d'obtenir une place d'hébergement en appelant le 115. Il en va de même chaque soir pour de nombreuses familles. De plus, 1 065 logements sociaux sont construits par an en moyenne depuis 3 ans alors que le besoin est de 2 000. Entre 17 000 et 18 000 demandeurs seraient en attente dans la métropole de Grenoble. Une crise du logement qui s'accentue alors que d'après Grenoble Alpes Métropole « nous ne parvenons à satisfaire que 22 % des demandes alors que 74 % de ces 18 000 demandeurs se situent sous le plafond des ressources ». À Grenoble, le nombre de personnes domiciliées au CCAS et vivant chez un tiers, en squat, en bidonville, à la rue ou en abri de fortune n'a cessé d'augmenter pour atteindre plus de 4 400 personnes en septembre 2024. Parmi elles, 950 sont mineures. Pire, on décompte 1 200 personnes à la rue, dont 240 enfants. Le 18 novembre 2025, plusieurs familles résidant au 50 place des Géants, dans le quartier de la Villeneuve, se sont retrouvées à la rue en plein hiver, victimes du racket et de la violence des réseaux mafieux. En effet, face au désengagement de l'État, ces réseaux profitent de la misère des personnes les plus vulnérables et les plus précaires. Grâce à la mobilisation de la métropole et des associations, 130 personnes, dont 70 familles et 27 enfants, ont trouvé refuge dans une salle au siège de la métropole, mais cela est évidemment très provisoire. Ce n'est plus acceptable que des personnes et que des familles dorment à la rue ! Il paraît à Mme la députée plus que nécessaire d'augmenter la dotation des structures d'hébergement, de mettre en application les mesures existantes de réquisition des logements vacants et de relancer la construction du logement social. Aujourd'hui, à une baisse budgétaire de plus de huit cents millions d'euros s'ajoute une moindre exonération de taxe foncière pour les bailleurs sociaux et le refus de leur appliquer une taxe préférentielle au vu de leur mission d'intérêt général. Les premières victimes de ces politiques sont évidemment les plus précaires, pour qui se loger est devenu un véritable parcours du combattant. Cette carence permet au privé de se saisir du marché juteux du logement. Cela donne aussi la possibilité aux réseaux mafieux de prospérer sur la misère des plus fragiles. Le 25 mars 2005, Grenoble a obtenu devant le tribunal administratif la condamnation de l'État pour « carence fautive » en matière d'urgence. L'État ne peut plus se dérober à ses obligations légales. Elle l'interroge donc sur son intention de mettre en place des moyens à la hauteur de la crise humaine et sociale actuelle pour que des enfants et des familles ne dorment plus à la rue en 2026.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Élisa Martin](#)

**Circonscription :** Isère (3<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 499

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** Ville et Logement

**Ministère attributaire :** Ville et Logement

**Date(s) clée(s)**

**Question publiée au JO le : 6 janvier 2026**

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [6 janvier 2026](#)